Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 027-200058246-20251112-DE2025_11_12_11-AU

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL

Décision n° 2025/11	**VILLE DE BRETEUIL** **DECISION DU MAIRE** **PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Breteuil et le Collège Evariste Galois

Le Maire de Breteuil,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération n°2020-27 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue en Préfecture le 29 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales, et ce pendant la durée du mandat,

Considérant que la Ville de Breteuil dispose d'une médiathèque municipale « Le Kiosque », dont la mission est de contribuer à l'information, aux loisirs et à la lecture pour tous,

Considérant la volonté de la Ville de développer l'accès à la culture et à la lecture pour le jeune public, notamment les collégiens,

Considérant la démarche du Collège Evariste Galois souhaitant organiser, en partenariat avec la médiathèque, des visites et activités autour de la lecture, de l'expression orale et des compétences d'écriture pour les élèves, en particulier les classes de 6e,

Considérant l'intérêt commun des deux établissements à coopérer dans le cadre d'un projet culturel favorisant la lecture, l'expression orale et les compétences d'écriture,

Il convient, en conséquence, de conclure une convention de partenariat entre la Ville de Breteuil et le Collège Evariste Galois pour la mise en place de ce projet, applicable pour l'année scolaire 2025-2026.

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Breteuil et le collège Evariste Galois pour la mise en place d'un projet autour de la lecture, de l'expression orale et des compétences d'écriture, telle que présentée ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 027-200058246-20251112-DE2025_11_12_11-AU

ARTICLE 2 : **DE SIGNER** la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Breteuil est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Breteuil, le 12 novembre 2025

Le Maire,

Gérard CHERON.

M. le Maire de Breteuil certifie que le présent acte a été
Reçu en Préfecture le : 14/11/2025
Affiché le : 14/11/2025
Décision n° 2025/11

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 027-200058246-20251112-DE2025_11_12_11-AU

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAIRIE DE BRETEUIL, ET LE COLLEGE EVARISTE GALOIS

Pour la mise en place d'un projet autour de la lecture, d'expression orale et de compétences d'écriture.

Entre :

La commune de Breteuil, représentée par M. Gérard Chéron, en sa qualité de Maire, ci-après dénommée « La Commune »,

Le Collège Evariste Galois de Breteuil, représenté par M. Bruno Tamaillon, en sa qualité de Principal, ci-après dénommé « Le Collège »,

A été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but d'organiser :

- une visite de la médiathèque pour tous les élèves de 6e en début d'année scolaire, aux heures de fermeture de la médiathèque (mardi, jeudi, vendredi) et ouverture si nécessaire.
Ainsi qu'aux autres niveaux du collège sur des horaires spécifiques de septembre à juin.

Article 2 : Objectifs généraux

Les activités ont pour objectifs :

- de familiariser les élèves de 6e avec les services et ressources de la médiathèque de Breteuil

- de renforcer le lien entre la médiathèque, le collège, les élèves à travers des activités régulières et interactives

- de développer les compétences d'écriture et d'expression orale des élèves

- de sensibiliser les élèves à l'élaboration progressive d'un travail et les mobiliser jusqu'à l'aboutissement en surmontant les difficultés

- développer des capacités d'écoute et de compréhension face à l'expression d'autrui afin d'instaurer un échange, un dialogue cohérent et constructif avec des formulations adaptées

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 027-200058246-20251112-DE2025_11_12_11-AU

Article 3 : Public visé

Une grande majorité des élèves sur tous les niveaux de la 6e à la 3e, répartis selon les projets engagés par les différents professeurs.

Article 4 : Organisation

Les rencontres se dérouleront de septembre à juin et auront lieu au collège ou à la médiathèque durant les heures d'ouverture et pendant l'année 2025/2026.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 6 : Dispositions finales

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties

Fait à Breteuil, le 10 octobre 2025.

Pour la Commune,

Pour le Collège,